Crajep Pays de la Loire

au plus près des citoyens
sur tous les territoires de vie

Élections 2015
Conseils Départementaux
Conseils Régionaux

LE COMITÉ RÉGIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE DES PAYS DE LA LOIRE PARTICIPE AUX DEBATS

CRAJEP Pays de la Loire
15 bis allée du cdt Charcot 44000 Nantes
02 51 86 02 63 / 06 74 48 29 16
coordination@crajep-pdl.org

Élections 2015
Conseils Départementaux
et Conseils Régionaux

Parce qu'elles interviennent en pleine crise économique, sociale et sociétale les élections de 2015 doivent être l'occasion d'un débat approfondi et élargi à l'ensemble du corps social sur le projet de société que nous voulons bâtir collectivement.

A l'heure de définir les orientations locales (à l'échelle des Régions et des Départements) , le CRAJEP Pays de la Loires souhaite, avec l'ensemble **des associations, fédérations de jeunesse et d'éducation populaire**, contribuer au débat et demander aux listes, aux candidats et aux futurs élus de **s'engager résolument en faveur d'une vision renouvelée des politiques de jeunesse et d'éducation populaire** qui réponde à notre nécessaire ambition : **une politique enfance/jeunesse ambitieuse !**

Il est nécessaire de **penser les départements, les régions comme des territoires éducatifs**. En ce sens l'éducation de l'enfant, la construction de la jeunesse (accès à une autonomie, à une émancipation...) est aussi l'affaire des Départements et des Régions. Ainsi dans le cadre de leurs compétences, les collectivités doivent **agir avec ambition** et permettre une accessibilité pour tous les enfants et les jeunes à une **offre éducative non marchande et de qualité**.

Penser la **politique jeunesse dans une approche globale et transversale** à l'échelle de nos territoires (mobilité, dimensions économiques pour vivre, emploi, possibilité de logement autonome…) constitue un grand nombre d'enjeux à investir.

crajep
Pays de la Loire

1 - La réforme des collectivités territoriales et la compétence Enfance/Jeunesse

Les deux dernières réformes territoriales ont été construites avec des raisons énoncées similaires : endiguer la spirale de l'endettement, réduire la complexité de l'organisation actuelle et réduire le mille-feuille administratif...

Les enjeux que nous pouvons repérer :

1 Un débat qui ne doit pas rester un débat d'initiés

Il doit donc y avoir des moyens pour démocratiser ce débat et le rendre accessible au plus grand nombre.

2 Une fiscalité propre aux collectivités

Pour que les collectivités puissent mettre en œuvre leurs politiques avec une certaine autonomie, il est nécessaire qu'elles puissent s'appuyer sur une fiscalité propre.

3 Une équité territoriale

Les politiques de décentralisation permettent d'adapter les politiques publiques à un contexte local spécifique. La réforme doit donc se construire avec la recherche de traitement équitable pour tous les territoires. Il existe un risque d'inégalités entre des territoires urbains et ruraux, des quartiers, des communes et les zones populaires (plus de précarité et de chômage au niveau des populations) et donc des besoins sociaux plus importants, entre des zones avec une économie moins importante
Elle doit se construire dans la reconnaissance de la fonction des collectivités territoriales en restaurant une réelle autonomie fiscale et financière de celles-ci.

4 La compétence enfance/jeunesse représente un enjeu fondamental

Nous défendons à la fois l'idée de la préservation de la clause générale de compétence et la reconnaissance d'une compétence enfance/jeunesse partagée.
Effectivement derrière l'idée de la clause générale de compétence c'est l'objectif de ne pas priver les collectivités de leur capacité d'initiative. La nécessité de reconnaissance d'une compétence partagée c'est affirmer que les enjeux politiques autour de l'enfance et la jeunesse sont transversaux à toutes les politiques publiques (éducation, formations, emplois, loisirs, santé, logement…). La multiplicité des défis rencontrés nécessite la mobilisation de compétences rattachées à l'ensemble des collectivités territoriales. L'implication de toutes les collectivités nécessite de travailler à construire une cohérence des différentes politiques qui peut s'inscrire dans un schéma général avec une collectivité chef de file chargée de coordonner l'ensemble des actions.
Le rôle de l'État doit être redéfini et mieux s'articuler avec les compétences des collectivités.

2 - Pour la reconnaissance de la vie associative et des associations et fédérations de jeunesse et d'éducation populaire

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire doivent être reconnues comme partenaires indispensables des collectivités territoriales. Elles constituent un élément essentiel d'efficacité des politiques publiques. **Elles prolongent et renforcent les missions de service public, en y apportant une plus-value éducative et citoyenne.**

De par ou du fait de leur autonomie, de leur engagement militant, de leur fonctionnement démocratique au plus près des citoyens et de leur ancrage sur un territoire, **elles développent une capacité d'initiatives et d'innovations sociales et éducatives.**.. Les associations permettent aussi l'expression libre de chacun et la réalisation de projets. Elles font émerger des problématiques et proposent des pistes d'actions concrètes qui nourrissent la réflexion et l'action politique.

Le rôle des associations reste donc essentiel dans le débat démocratique : **elles permettent une forme collective de changement et de transformation sociale à travers l'investissement des citoyens**.

La reconnaissance des acteurs (militants, professionnels œuvrant sur les champs de l'éducation, de la jeunesse, du vivre-ensemble, de la citoyenneté) constitue un acte politique fort de valorisation d'un secteur d'activité non marchand et solidaire.

Dans un souci de pérennité des actions partenariales qui lient les associations aux collectivités, il est nécessaire de poser la question du mode de contractualisation entre collectivités et associations d'éducation populaire, de jeunesse. Le fait associatif en lui-même est un acte démocratique. L'étiolement du secteur associatif, s'il venait à se confirmer ne serait pas au seul dépend de ce secteur. il le serait également au dépend des trois champs : Cohésion sociale, Emploi, Apport de la société organisée pour construire collectivement une société vivable et vivante.

Pour ces raisons il est donc nécessaire de :

- pérenniser les financements des associations, pour mener des actions ou accompagner des politiques publiques dans la durée, sur la base de conventions pluriannuelles et non inscrites dans des logiques de marchés ou d'appel à projets.

- de constituer dans les départements et régions **des instances, des espaces de co-construction de la politique publique au local.**

3 - Propositions au regard des compétences spécifiques actuelles des Régions et des Départements

Les collèges et lycées

La compétence des collectivités se centrent dans un premier temps sur les murs (construction et entretien des bâtiments...), la gestion de la restauration... **Mais nous pensons que la collectivité ne peut se focaliser que sur ces aspects dit « techniques » Les Conseils Départementaux et Régionaux doivent donc agir autour de plusieurs objectifs :**

1 Pour une intervention éducative complémentaire

L'action éducative ne relève pas d'une compétence obligatoire de la Région ou du Département, mais **elle engendre des dynamiques éducatives complémentaires à l'intervention de l'État** : lutte contre les discriminations, actions pour la démocratie au sein des collèges et lycées, soutien des actions et des mobilités en Europe et dans le Monde…

2 Pour des nouveaux collèges et lycées ouverts sur leurs territoires

Effectivement il est nécessaire d'ouvrir les établissements sur des usages possibles en dehors des heures de cours (en soirée, le week-end, les vacances scolaires) et ainsi réfléchir à la mutualisation de plusieurs espaces ouverts à l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire.

3 Lutter contre le décrochage scolaire

Les PSAD (Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) permettent de **coordonner l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la recherche de solutions personnalisées pour les jeunes de plus de 16 ans ayant quitté le système de formation initiale sans diplôme.** Elles constituent un élément central dans la prise en charge des jeunes sans solution de formation. Une convention type État-Région sur la prise en charge des jeunes sortant sans diplôme sera élaborée en concertation avec les Régions.

4 Pour une alimentation de qualité et une éducation au goût

C'est un véritable **enjeu de santé publique** que les restaurants scolaires et les gestionnaires doivent prendre en compte.

4 - Propositions au regard des compétences spécifiques actuelles des Départements

1 Les politiques sociales et d'insertions

Les politiques sociales et intégratives doivent dans un premier temps être **des politiques d'inclusion,** avec une dynamique d'ouverture qui permet à des personnes atteintes de déficiences, de difficultés diverses de vivre ensemble dans les lieux d'éducation, de travail, de loisirs et d'habitat ordinaire. Grandir c'est se construire comme sujet pensant, inscrit dans une société, dans des collectifs ; c'est se construire dans le cadre d'un processus qui balance entre intégration et identité.

Aujourd'hui, avec le développement de la compétition entre les individus, des exigences pour être productif, de la responsabilisation individuelle à outrance… . Le nombre des personnes en difficultés d'inscription, ou complètement exclues, grandit. *« Maintenir ou rétablir une place dans la société »* et *« agir ensemble pour se développer et transformer les milieux de vie » sont* deux visées différentes qui ne sont pas contradictoires. Elles peuvent se croiser, voire se compléter dans des pratiques de terrain.

L'intervention sociale doit donc se construire autour de plusieurs axes et :
- **porter un regard sur la personne dans sa globalité** sans réduction au symptôme ou à la souffrance.
- ne pas centrer la **politique d'insertion** sur le seul projet d'insertion professionnelle mais **aussi sur le projet de vie**. La centralité du travail et de sa recherche peut être destructrice dans un système où le chômage est massif.
- avoir **recours à la démarche de projet (le plus souvent collectif) pour favoriser la capacité d'agir,** la puissance d'agir au niveau collectif et individuel.

2 Les politiques de la Petite Enfance

Il est nécessaire de défendre une idée de **service public de la Petite Enfance**. Cela se traduit pour les Conseils Départementaux d'**agir à la fois pou**r :
- les enjeux d'**accessibilité aux structures d'accueils**
- le **besoin de lieux d'accueils différents** (halte-garderie, multi-accueil, assistants maternels...) et la **reconnaissance de leur complémentarité** sur le territoire
- le **besoin de professionnalisation** (qualité des formations initiales et continues) de l'ensemble professionnels de la Petite Enfance.
- une **PMI** la protection maternelle et infantile **de qualité sur l'ensemble du territoire départemental** pour exercer une réelle politique de prévention, d'accompagnement de la petite enfance et ce dès la grossesse.
- **favoriser les initiatives qui agissent pour le soutien à la fonction parentale.** Les lieux d'écoute, d'élaboration doivent se multiplier, se diversifier (espace d'écoute, éducation aux médias et à internet…)

3 L'équité territoriale

Au regard des risques d'inégalités importantes entre les communes, les communautés de communes le **Département nous semble être à ce jour la collectivité qui peut harmoniser les politiques publiques enfance et jeunesse**. L'accès au loisirs éducatifs, à la culture, aux vacances… doivent être des droits également partagés sur les territoires.

5 - Propositions au regard des compétences spécifiques actuelles des Régions

1 Les politiques de formation professionnelle

Un service public régional de la Formation :
- Pour une formation qui s'**équilibre** entre les **besoins de formations continues des salariés, la formation initiale et la formation des demandeurs d'emplois**. Ainsi **la formation devrait être gratuite pour les participants.** Cette gratuité devrait être garantie par des financements publics (État et Régions) et des financements issus des organismes collecteurs.
- Pour la **reconnaissance de la formation professionnelle par alternance**
- Pour une formation professionnelle qui **se construit autour à la fois d'une analyse des besoins et de leurs évolutions ; et sur une reconnaissance de la spécificité des métiers et des filières.**
- Pour que les **taux de financement de la formation soient liés au coûts réels de production d'actions de formations de qualité.**

Au niveau des métiers de l'animation
La formation n'a jamais été, pour l'ensemble de nos mouvements, une fin en soi. La formation a donc avant tout **une fonction sociale qui vise l'émancipation de chacun en le dotant d'outils favorisant la construction d'une pensée critique, lui permettant d'agir sur son environnement.**
En ce sens la formation à l'animation, à l'éducation spécialisée **ne peut pas être que technique**. L'objectif ne doit pas être de concourir **uniquement à la formation de gestionnaires d'équipements** ou de techniciens en charge de dispositifs mais plutôt **à la formation de personnes qui contribuent, par leur accompagnement éducatif, et dans une complémentarité d'approches avec les autres acteurs, à la participation de tous à la vie sociale.** Il s'agit là de **promouvoir l'idée de formation professionnelle au service de projets d'éducation populaire .**

2 Pour le développement économique qui reconnaisse l'économie sociale et solidaire

Des chiffres incontournables (source Recherches et Solidarités): **12,5 millions de bénévoles au sein d'un million d'associations estimées actives (un Français sur 4), plus de 1 800 000 salariés, soit près de 37 milliards d'euros de masse salariale**. De plus ce sont des emplois non délocalisables, des emplois de service de proximité qui répondent à de véritables besoins économiques et sociaux.
Il faut donc **changer le paradigme** et ne pas voir dans l'association que des charges. Les associations, au-delà de leur utilité sociale, **contribuent à l'économie locale, nationale (charges liées à l'emploi) et à l'attractivité des territoires**. **Pour un euro investi dans une association c'est 3 euros qui est produit.** En ce sens les associations doivent être reconnues en tant que tel par les pouvoirs publics.

Cette reconnaissance doit se traduire de plusieurs manières :
- Reconnaître **la représentativité des organisations patronales de l'économie sociale**
- **Soutenir l'emploi associatif** en ayant une politique aussi en direction **des emplois cadres** permettant l'innovation et le développement en complément des emplois aidés (public cible : jeunes non diplômés)
- La **promotion d'un emploi de qualité durable** au sein du monde associatif passe par une politique qui se donnerait les moyens de **soutenir l'emploi au service des projets associatifs.**

AFEV – Association de la Fondation Etudiante pour la Ville

AFOCAL Pays de la Loire

AROEVEN – Association Régionale des OEuvres de Vacances de l'Education Nationale

Association des Ludithèques de France

CEMEA – Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active

Concordia Normandie - Maine

Cotravaux Pays de la Loire

CRIJ – Centre Régional d'Information Jeunesse

Confédération Régionale des Foyers Ruraux

EEDF – Eclaireurs et Eclaireuses de France

Fédération Régionale des Familles Rurales des Pays de la Loire

FRMJC – Fédération Régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture

IFAC Ouest

Itinéraire International

JOC – Jeunesse Ouvrière Chrétienne

La Ligue de l'Enseignement des Pays de la Loire

Léo Lagrange Ouest

Les Petits Débrouillards

MRJC – Mouvement Régional des Jeunes Chrétiens

Scouts et Guides de France

Union Française des Centres de Vacances

Union Régionale des Francas Pays de la Loire

Union Régionale des Centres Sociaux et Socioculturels

Union Régionale de la Jeunesse au Plein Air

URHAJ – Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Publique